CFPM FRANCE 425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE
Tél. 09 72 23 36 72 - Fax 09 56 79 05 19
PARIS - LYON - MARSEILLE - STRASBOURG - ROUEN - LILLE - NICE
NANTES - RENNES - BORDEAUX - TOULOUSE - MONTPELLIER
Internet : http://www.cfpmfrance.com
Email : contact@cfpmfrance.com

Procédure d'inscription au CFPM
Le stagiaire prend la formation entièrement à sa charge

Nous vous invitons à adresser votre dossier au Centre national des inscriptions en précisant le lieu de votre futur CFPM :

CFPM FRANCE
Centre national des inscriptions
425 Cours Émile Zola
69100 VILLEURBANNE

Documents à fournir impérativement :

- fiche de renseignement complétée avec photo d'identité,
- curriculum vitae (CV musicien et général),
- lettre de motivation détaillant votre projet,
- liens des enregistrements de votre travail (trois morceaux sur youtube, soundcloud.com, etc...),
- contrat de formation complété, daté et signé,
- chèques de frais de scolarité selon les termes de votre contrat de formation,
- chèque de frais de dossier de 50 euros non remboursable et encaissé à réception.

Si votre dossier est complet, vous recevrez une confirmation de votre inscription dans les quinze jours. Si votre dossier n'est pas conforme aux exigences du CFPM, vous recevrez un courrier de refus (les frais de dossier sont conservés dans tous les cas).

Ce dossier permettra au chef d'établissement de vous évaluer afin d'organiser des groupes de niveaux. Des précisions vous seront adressées ultérieurement pour connaître la prochaine date d'auditions qui aura lieu dans nos studios de musique. Nous vous invitons à consulter notre site internet **www.cfpmfrance.com** disponible 24h sur 24 pour toutes informations complémentaires (références, charte de qualité, métiers, Offres d'emploi, Foire Aux Questions, liste de logements, …).

Bien cordialement à vous.

Bureau des inscriptions

P.S. Renseignez-vous sur le stage optionnel de pré-rentrée

Centre de Formation Professionnelle Musique

· PHOTO

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : .....
PRÉNOM : .....
DATE DE NAISSANCE : .....

L'action de formation aura lieu :

au CFPM de ……(préciser la ville).

SECTION CHOISIE - CONSULTER LA FICHE PÉDAGOGIQUE ET TARIFAIRE
PRECISER L'INSTRUMENT PRATIQUE: .....

CYCLE/STAGE : ..... NOMBRE TOTAL D'HEURES : .....

QUEL MUSICIEN ÊTES-VOUS ? :

INSTRUMENT PRATIQUE (COCHEZ 2 CASES AU MAXIMUM) :
❒PIANO ❒GUITARE ❒CHANT ❒BATTERIE ❒SAXO ❒AUTRE.....
ORIENTATION DE STYLE (COCHEZ 2 CASES AU MAXIMUM):
❒JAZZ ❒POP-ROCK ❒MUSIQUES NOIRES ❒AUTRES MUSIQUES ACTUELLES
NIVEAU DE FORMATION MUSICALE : .....
❒OUI ❒NON Savez-vous lire la clé de FA ?
❒OUI ❒NON Au niveau du rythme, connaissez-vous les mesures binaires et les mesures ternaires ?
❒OUI ❒NON Savez-vous battre la mesure ?
❒OUI ❒NON Connaissez-vous les différentes tonalités de la gamme (altération à la clé), les tons voisins, les degrés de la gamme ?
LIENS INTERNET DE VOS MAQUETTES (youtube – dailymotion – soundcloud) :

.....
NIVEAU DE FORMATION SCOLAIRE : .....
PROFESSION ACTUELLE: .....

ADRESSE PERMANENTE:.....
.....
CODE POSTAL : ..... VILLE: .....
TEL. FIXE : ..... TEL. PORTABLE: .....
E-MAIL :..... ... INTERNET :.....

ADRESSE PENDANT LA FORMATION:.....
.....
CODE POSTAL : ..... VILLE: .....

FINANCEMENT PRÉVU (cocher et entourer son mode de financement)
❒ PERSONNEL ❒ CPF PROJET TRANSITION PROFESSIONNELLE ❒ MON COMPTE CPF ❒ MON EMPLOYEUR
❒ CONVENTION - FINANCEMENT REGIONAL-MISSION LOCALE–POLE EMPLOI-AGEFIPH
❒ FINANCEMENT PERSONNEL EN CAS DE REFUS DE PRISE EN CHARGE

Vous avez connu le CFPM ? ❒PRESSE-GUIDE ❒INTERNET ❒SALON ❒AFDAS-OPCA ❒MUSICIENS
Précisez :.....

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'élève entreprend une formation à titre individuel et totalement à ses frais.
Selon les dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du Travail

Entre les soussignés :
1/ **Centre de Formation Professionnelle de la Musique (CFPM)**
Membre de la Fédération Française de l'Enseignement Artistique
SIREN 440869782 - APE 8552 Z – RCS LYON
Enregistré sous le numéro 82 69 07251 69 déclaration d'activité auprès du Préfet du Rhône
Siège social national : 425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE

2/ Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné l'élève :
……..
……..
……..
……..
Est conclu un contrat de formation. l'élève déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique nécessaire pour passer et honorer ce contrat ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant de passer et d'honorer ce contrat et être en mesure d'en justifier à tout moment, sur notre simple demande.

ARTICLE 1er : Objet
En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
CYCLE PRO/STAGE : ……..……

NOMBRE TOTAL D'HEURES : …… heures TARIF : ……euros

INSTRUMENT PRATIQUE/CHANT : ……..……

STAGE DE PRE-RENTREE 20 H : ❒ OUI ❒ NON

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation
L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. Elle a pour objectif de permettre aux artistes autodidactes d'acquérir théorie et/ou technique musicale et/ou pédagogie de l'enseignement selon la section choisie. A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation sera délivrée au stagiaire. Sa durée est fixée telle que décrite dans l'annexe tarifaire annexée au contrat. Le programme de l'action de formation figure dans l'annexe pédagogique annexée au contrat.

ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire
Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir le ou les qualifications auxquelles elle prépare, l'élève est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : artiste autodidacte ayant une pratique confirmée de l'instrument et/ou du chant. Certains prérequis peuvent être nécessaires si l'élève souhaite présenter après sa formation un concours ou examen d'une autre structure.

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du ….....……...… au ……...……(préciser les dates),

au CFPM ……....……(préciser la ville).
Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum par section.
Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes. Un programme détaillé est décrit en annexe pédagogique. Des salles techniques équipées et destinées à la pratique de la musique sont mises à la disposition du stagiaire dans le cadre des cours. Le lieu de la formation peut être modifié pour des raisons d'organisation. Une formation peut être reportée si l'effectif de la section concernée est insuffisant. L'organisation des formations est susceptible d'évoluer selon les disponibilités des artistes-formateurs.
La formation permet en cas de réussite aux examens de fin de formation d'obtenir la délivrance du certificat d'établissement du CFPM.

Les auditions de mi-septembre permettent de déterminer le niveau d'entrée de chacun. Une notation de contrôle continu est délivrée chaque fin de trimestre. Un examen théorique et pratique a lieu en fin de formation. Il donne lieu à des notations pondérées à 50% avec la moyenne des notes de trimestre. Une série de notations annuelles est ainsi obtenue. Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation sont disponibles en annexe auprès de l'administration.

ARTICLE 5 : Délai de rétractation
A compter de la date de signature du présent contrat, l'élève a un délai de **14 jours pour se rétracter**. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception uniquement à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 6 : Dispositions financières
Le prix de l'action de formation est décrit dans l'annexe tarifaire. L'élève s'engage à verser la totalité du prix de formation sous forme de versements dont les montants sont décrits dans l'annexe tarifaire. Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, l'élève effectue un premier versement. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous : **2ème versement le 1er octobre et 3ème versement le 1er novembre de l'année du contrat.** Le mode de paiement en 3 fois concerne les résidents sur le sol français métropolitain. Toute session de formation est dûe après sa date de début..

ARTICLE 7 : Non réalisation de la prestation de formation et dédommagement
En cas de renoncement par l'élève à l'exécution de la présente convention AVANT la date de démarrage de la prestation de formation, l'élève s'engage au versement jusqu'à **100% du montant total de sa formation** à titre de dédommagement en application de l'article 1146 du Code Civil.

- plus de 90 jours = 30%
- entre 60 et 90 jours = 60%
- entre 30 et 60 jours = 90%
- moins de 30 jours = 100%

En cas de renoncement par l'élève à l'exécution de la présente convention ou en cas d'exclusion pour raison disciplinaire du stagiaire APRÈS la date de démarrage de la prestation de formation, l'élève s'engage au versement de **100% du tarif correspondant au total de sa formation** à titre de dédommagement du préjudice subis par l'organisme de formation.
Si l'élève est empêché de suivre la formation en raison d'un motif légitime et impétueux ou par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La force majeure est constituée par un événement à la fois d'origine externe, imprévisible et irrésistible, qui met le sujet dans l'impossibilité absolue d'exécuter son contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, sur présentation de justificatifs (arrêts de travail de médecin). Une facture de dédommagement pour atteindre 100% du tarif initial devra être réglée par le stagiaire en cas de désistement après le début de formation quelque soit la raison.

ARTICLE 8 : Cas de différend
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le médiateur du CFPM pourra être saisi à mediateur@cfpmfrance.com. Si le désaccord persiste, seul le Tribunal compétent pourra régler le litige.

L'élève déclare avoir choisi sa formation après avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation annexée à ce contrat de formation : annexe pédagogique et annexe tarifaire. Il a eu la possibilité de voir les locaux et le matériel pédagogique, de consulter la liste des formateurs et de leurs qualifications en annexe. Il s'engage de façon ferme et définitive.

Fait à …… Date : ……

Pour l'élève,	**Pour l'organisme**,
……	Bureau des inscriptions
(NOM et Prénom)	Directeur,
signature de l'élève	Alexandre CATOIRE
signature d'un des parents pour les mineurs précédée de« Bon pour accord et caution financière »	P/O signature et cachet

FORMULAIRE DE RETRACTATION
Art. L121-21 et suivants du Code de la consommation

EXPEDITEUR

NOM :
Prénom :
Adresse :

CFPM FRANCE
Centre national des inscriptions
425 Cours Émile Zola
69100 VILLEURBANNE

Date :

Courrier recommandé avec accusé réception
Objet : annulation de mon contrat d'inscription

Bonjour,

Les références de mon contrat de formation sont les suivantes,

NOM :
Prénom :
Date de signature du contrat :

Ville CFPM :
Cycle pro :
Nombre d'heures :

Conformément aux dispositions légales - Art. L121-21 et suivants du Code de la consommation, je vous prie de bien vouloir annuler mon contrat de formation et me rembourser la somme versée (si un paiement a été effectué).

Cordialement.

Signature :

Le délai de rétractation est de 14 jours à partir de la date de signature de votre contrat de formation professionnelle. Vous pouvez revenir sur votre accord, de manière discrétionnaire et sans pénalités, et être remboursé si vous avez versé une somme d'argent. Vous devez retourner ce formulaire en recommandé avec accusé réception.

CFPM FRANCE 425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE
Tél. 09 72 23 36 72 - Fax 09 56 79 05 19
PARIS - LYON - MARSEILLE - STRASBOURG - ROUEN - LILLE - NICE
NANTES - RENNES - BORDEAUX - TOULOUSE - MONTPELLIER
Internet : http://www.cfpmfrance.com
Email : contact@cfpmfrance.com

Musicien spécialisation MAO & Technicien du son

ANNEXE PÉDAGOGIQUE ET TARIFAIRE POUR UN FINANCEMENT PERSONNEL

MODULES	HEURES HEBDO/ EFFECTIF	TECHNICIEN DU SON 21 h + stage/mémoire	SPECIALISATION TECHNICIEN DU SON 12,5 h + stage	MUSICIEN TECHNICIEN DU SON* 22 h + stage	MUSICIEN MAO* 25 h	SPECIALISATION MUSICIEN MAO 6h
MAO et informatique	5 à 10	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h
Pratique studio	5 à 10	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h
Sonorisation	5 à 10	1 h	1 h	1 h		
Théorie du son	5 à 10	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h
Travaux pratiques	5 à 10	2,5 h	2,5 h	2,5 h	Pas de TP	Pas de TP
Formation musicale	10 à 30	2 h		2 h	2 h	
Rythme	10 à 30			2 h	2 h	
Analyse Harmonie	10 à 30			2 h	2 h	
Écoute Composition	10 à 30			2 h	2 h	
Atelier	5 à 10				3 h	
Théorie appliquée	10 à 30				2 h	
Pédagogie pratique	10 à 30				1,5 h	
Anglais	10 à 30	1,5 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	
Environnement professionnel	10 à 30	1,5 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	
Histoire de la musique	10 à 30	1,5 h		1,5 h	1,5 h	
Production sonore (niveau 1) Mixage et montage (niveau 2)	5 à 10	2 h				
Acoustique appliquée / Culture musicale / Environnement informatique	10 à 30	1 h				
Technologie des équipements	10 à 30	2 h				
DURÉE 9 MOIS		609 h	362,5 h	638 h	725 h	174 h
TARIF HEURE		12	15,20	10,90	8,70	19,50
PAIEMENT EN 1 FOIS		**7 308 €**	**5 510 €**	**6 954 €**	**6 308 €**	**3 393 €**
PAIEMENT EN 3 FOIS		**2192/2558/2558**	**1653/1929/1929**	**2086/2434/2434**	**1892/2208/2208**	**1018/1188/1188**
Rédaction d'un mémoire		3,5 h	3,5 h	xxx	*xxx*	*xxx*
Stage en entreprise	**1**	5 h / 145h	Stage 140h	5 h / 145h	50 h minimum	pas de stage

Exonéré de TVA dans le cadre de la formation professionnelle continue selon l'Art. 261.4.4 a du CGI.
Frais de dossier de 50 € à régler en supplément lors de l'envoi du dossier d'inscription.
- Stage pré-rentrée 20 h optionnel = 190 €
- réduction de 30% sur tous les stages courts du CFPM pour les élèves inscrits en cycle long.
*** autoformation :** uniquement studios de répétitions pour concert, pas d'accès au matériel MAO et son systématique en dehors du cours et TP prévus à cet effet.

Demandez un devis à contact@cfpmfrance.com si vous avez un financement extérieur.

CFPM FRANCE 425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE
Tél. 09 72 23 36 72 - Fax 09 56 79 05 19
PARIS - LYON - MARSEILLE - STRASBOURG - ROUEN - LILLE - NICE
NANTES - RENNES - BORDEAUX - TOULOUSE - MONTPELLIER
Internet : http://www.cfpmfrance.com
Email : contact@cfpmfrance.com

FICHE PÉDAGOGIQUE

Musicien spécialisé MAO et techniques du son

Préparation de titre RNCP niveau IV reconnu par l'Etat

Public visé

Salarié en formation professionnelle continue, public en insertion ou formation initiale. Musiciens-interprètes amateurs, solistes, membres de groupes amateurs ou futurs professionnels, élèves des conservatoires et écoles de musique, et tous ceux qui souhaitent se perfectionner rapidement et/ou devenir professionnels.

Pré-requis et recrutement des stagiaires

Autodidactes et artistes amateurs de tous âges possédant une pratique musicale significative (3 ans minimum) et désireux avant tout de vivre de la musique ou de se perfectionner. Le recrutement est orienté vers la pratique musicale et l'expression artistique. Les stagiaires doivent constituer le dossier demandé qui est soumis au chef de centre pour une validation définitive. Un entretien individuel pourra être nécessaire dans certains cas. La journée portes-ouvertes a lieu au mois de mars. Les auditions de mi-septembre permettent de déterminer le style musical et niveau d'entrée de chacun. Les compétences déjà validées ou les acquis d'expérience sont pris en compte pour les parcours individualisés.

Objectif visé

Acquisition de deux types de compétences :
- compétences musicales : formation musicale, rythme, harmonie, analyse, bœufs, ateliers
- compétences pratiques et scientifique de la MAO : logiciels, enregistrement, prise de son, théorie du son. Maîtriser le matériel technique et logiciel pour pouvoir gérer et assister une séance d'enregistrement, de composition, d'arrangement ou de mixage sur une station audio-numérique. Permettre aux artistes autodidactes d'acquérir théorie, technique musicale et/ou pédagogie de l'enseignement. Travail sur l'harmonie, le rythme et l'accompagnement, enrichir le langage musical habituel, s'ouvrir sur d'autres styles musicaux, parrainage et encadrement de musiciens professionnels, création de réseau et connaissance du monde professionnel... La formation musicien MAO ne comporte pas de TP, pas de mise à disposition sytématique de matériel MAO en dehors des cours et pas de stage pratique.

Durée et organisation

La formation se déroule durant des sessions annuelles de 9 mois du 1er octobre au 30 juin. Les enseignements se déroulent du lundi au vendredi, de façon discontinue dans le créneau de 8h à 21h selon le planning du parcours individuel et hors congés scolaires.

CFPM FRANCE 425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE
Tél. 09 72 23 36 72 - Fax 09 56 79 05 19
PARIS - LYON - MARSEILLE - STRASBOURG - ROUEN - LILLE - NICE
NANTES - RENNES - BORDEAUX - TOULOUSE - MONTPELLIER
Internet : http://www.cfpmfrance.com
Email : contact@cfpmfrance.com

Moyens pédagogiques
Les formations se déroulent selon la section choisie dans de salles de cours équipées pour l'enseignement théorique et des plateaux techniques équipés : studio de répétitions, salle informatique, studio d'enregistrement et salle de concert. Un accès internet et une imprimante-photocopieur sont mis à disposition des stagiaires pour la recherche de ressources pédagogiques. Des listes d'entreprises partenaires sont proposées pour les stages en entreprise.

Stage de pré-rentrée (20h) – Théorie de la musique et méthodologie de travail
Le stage se déroule fin septembre juste avant la rentrée. Il a pour but de mieux s'armer pour réaliser sa formation au CFPM. Il concerne les stagiaires de faible niveau de solfège.

Programme et contenu
MAO et informatique - Apprentissage des principaux logiciels (Protools et/ou Logic)
Pratique en studio - Enregistrement et prise de son.
Théorie du son - Caractéristique du son, d'une table de mixage, microphones, enregistrement, acoustique, informatique,…
Formation musicale - Solfège. Symboles, gammes, intervalles, altérations, rythmes nécessaires au déchiffrage et à la compréhension des partitions. Lecture chantée.
Rythme - Travail de lecture avec application sonore gestuelle.
Analyse - Harmonie - Déchiffrage harmonique, degrés, les principaux accords, les cadences et leur tonalité.
Écoute - Composition - Entendre les intervalles, développement de l'oreille … Approche de la composition.
Théorie appliquée - Mise en application des notions théoriques sur instrument et en petite formation.
Environnement professionnel - Économie, juridique, commercial, social,…
Anglais - Communication orale et écrite. Vocabulaire technique.
Histoire de la musique – Étude de l'influence des compositeurs et des différents styles musicaux…
Atelier spécialisé - Découverte guitare, piano, technique vocale, travail des différents répertoires : jazz, rock, musiques noires ou musiques actuelles.

Évaluation et sanction de la formation
Attestation de suivi de formation avec remise, le cas échéant, d'une attestation de qualification. Validation d'un bloc de compétences, d'une unité d'enseignement ou partie d'un certificat d'établissement. Une notation de contrôle continu est délivrée chaque fin de trimestre. Un examen théorique et pratique a lieu en fin de session. Il donne lieu à des notations pondérées à 50% avec la moyenne des notes de trimestre. Une série de notations annuelles est ainsi obtenue. Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation sont disponibles auprès de l'administration sur simple demande.
Validation : diplôme d'établissement du CFPM et présentation au **Titre de Musicien des Musiques Actuelles du CFPM - RNCP niveau IV (Arrêté du 31 janvier 2018 et Arrêté du 30 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles publié au journal officiel du 8 février 2018).**

Suite de parcours
Le stagiaire peut s'orienter directement sur une profession musicale (artiste-interprète, enseignant,…). Un forum emploi est en place sur internet. Il permet d'accéder aux offres d'emploi et d'augmenter le nombre de ses contacts.

Programmes, dates et tarifs
Consultez l'annexe tarifaire.